

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE****Séance publique du jeudi 26 septembre 2024**Président Ludovic PROISY  
Secrétaire de séance Charline DECARNIN

Convocation envoyée le 20 septembre 2024

Lieu de séance : Salle Paul Buisine

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19  
Nombre de membres en exercice : 19Nombre de présents participants au vote : 13  
Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Ludovic <b>PROISY</b>	Charline <b>DECARNIN</b>	Éric <b>TIRLEMONT</b>
Judith <b>TERNIER</b>	Marie-Claire <b>NAESSENS</b>	Vincent <b>DELMER</b>
Fabrice <b>VAN BELLE</b>	Olivier <b>MORVAN</b>	
Christelle <b>DELEPLACE</b>	Brigitte <b>MAINGUET</b>	
Yves <b>MARTIN</b>	Maurice <b>VANDEWALLE</b>	
Denise <b>DUCROUX</b>		

Membres absents ayant donné procuration :

Jorge **DOS SANTOS** donnant pouvoir à Judith **TERNIER**  
Isabelle **CANDELIER** donnant pouvoir à Christelle **DELEPLACE**  
Théo **VANENGELANDT** donnant pouvoir à Yves **MARTIN**  
Fabienne **MEPLON** donnant pouvoir à Ludovic **PROISY**  
Aurélié **MALAQUIN** donnant pouvoir à Éric **TIRLEMONT**

Membre absent excusé :

/

Membre absent :

Guillaume **LIETARD**

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION | N°VDV20240926\_02

**Création emploi(s) permanent(s)****M. Le Maire expose** au Conseil Municipal :

Que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement

Qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services

Que cette délibération est également proposée lorsqu'il s'agit de agents de bénéficier des avancements de grade

Que la délibération portant création d'un emploi permanent doit préc

- Le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé
- La catégorie hiérarchique (A ou B ou C) dont l'emploi relève
- La durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35èmes) pour un emploi permanent à temps non complet

Qu'aujourd'hui compte tenu de la difficulté à rassembler les anciennes délibérations créant les emplois de la commune et de l'obligation du respect des dispositions de l'article L.313-1 du CGFP, il convient de voter une nouvelle délibération à caractère rétroactif afin de régulariser la situation des agents pour lesquels les anciennes délibérations créant leurs emplois respectifs n'ont pas été archivées et/ou n'ont pas été signées par l'autorité territoriale et revêtues du cachet

Qu'en conséquence, suite à ce constat, il propose de réitérer les propositions initiales de création des emplois permanents suivants :

Dénomination du poste	Temps Complet ou non Complet	Fraction de temps complet (.../35èmes)	cadre d'emplois	Grade	Catégorie Hiérarchique	Nombre de postes
Agent Technique	Temps Complet	35/35	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Cat C	2 postes
Agent Technique	Temps Complet	35/35	Adjoint technique	Adjoint technique	Cat C	5 postes
Aide maternelle	Temps complet	35/35	Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles	Agent Spécialisé Principal de 1 <sup>ère</sup> classe des Ecoles Maternelles	Cat C	1 poste
Agent administratif	Temps Complet	35/35	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Cat C	1 poste

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, AUTORISE**

- **DE CRÉER les emplois permanents précités, avec effet rétroactif afin de régulariser la situation des agents concernés, étant rappelé que la dépense correspondante avait été inscrite au chapitre 12 du budget primitif 2024.**

<b>SCRUTIN</b>	<b>POUR : 18</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
----------------	------------------	-------------------	-----------------------

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID : 059-215906090-20240926-VDV20240926\_02-DE



Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord le 7 octobre 2024

Le secrétaire de séance

Charline DECARNIN

Po /Le Maire, Ludovic PROISY  
empêché

Le Maire-Adjoint

Judith TERNIER

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le



ID : 059-215906090-20240926-VDV20240926\_02-DE